

AVIS SUR LE TARIF DES DROITS DE PASSAGER (N-6)

EN VIGUEUR LE 3 JANVIER 2020

COLONNE I	COLONNE II
Art. Description	Taux (\$)
1. Droits de passager applicables pour l'escala lors d'un voyage continu (navettes, 50 % du tarif) :	
a) par adulte	11,20
b) par enfant (de moins de 12 ans)	5,60
2. Droits de passager applicables pour les voyages commençant ou se terminant au port (navettes, 50 % du tarif)	
a) par adulte	27,19
b) par enfant (de moins de 12 ans)	13,61
3. Droits de passager applicables aux excursions :	
a) par adulte	3,45
b) par enfant (de moins de 12 ans)	1,73